



Organisation
panaméricaine
de la Santé



Organisation
mondiale de la Santé
BUREAU RÉGIONAL DES
Amériques

57^e CONSEIL DIRECTEUR

71^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OMS POUR LES AMÉRIQUES

Washington, D.C., ÉUA, du 30 septembre au 4 octobre 2019

CD57.R1

Original : anglais

RÉSOLUTION

CD57.R1

RECOUVREMENT DES CONTRIBUTIONS FIXÉES

LE 57^e CONSEIL DIRECTEUR,

Ayant pris connaissance du rapport de la Directrice sur le recouvrement des contributions fixées (documents CD57/15 et Add. I), ainsi que de la résolution adoptée durant la 164^e session du Comité exécutif relativement à l'état du recouvrement des contributions fixées ;

Notant qu'aucun État Membre ne présente un retard quant au versement de ses contributions fixées nécessitant l'application de l'article 6.B de la Constitution de l'Organisation panaméricaine de la Santé ;

Notant qu'au 30 septembre 2019, 11 États Membres n'ont effectué aucun versement concernant leurs contributions fixées pour 2019 ;

Notant qu'au 30 septembre 2019, seulement 13 % des contributions fixées pour cette année ont été reçus, ce qui a obligé l'Organisation à épuiser d'autres ressources non affectées,

DÉCIDE :

1. De prendre acte du *Rapport sur le recouvrement des contributions fixées* (documents CD57/15 et Add. I).
 2. De féliciter les États Membres qui ont déjà effectué des versements en 2019 pour leur engagement à s'acquitter de leurs obligations financières envers l'Organisation.
-

3. D'exhorter fortement les autres États Membres de verser l'intégralité du solde de leurs contributions fixées dès que possible.
4. De demander à la Directrice :
 - a) de continuer à rechercher des mécanismes qui accroîtront le taux de recouvrement des contributions fixées ;
 - b) d'identifier d'autres ressources et d'autres mécanismes de financement à la disposition de l'Organisation et, si nécessaire, d'en aviser le Comité exécutif ;
 - c) d'informer le Comité exécutif du respect, par les États Membres, de leur engagement à verser leurs contributions fixées ;
 - d) de faire rapport au 58^e Conseil directeur concernant l'état du recouvrement des contributions fixées pour 2020 et pour les années antérieures.

(Troisième réunion, le 1 octobre 2019)